

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin à 20 H 30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. DUCHESNE Albert 1^{er} adjoint en l'absence de M. le Maire

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES : M. LECLAIR Christian pouvoir à M. DUCHESNE Albert
M. REBUFFEL Jérôme pouvoir à M. YPEY Christophe
Mme WOZNIAK Sandrine pouvoir à M. SOULAT Christine

ABSENTS : M. GOMEZ David
M. KANDIAH Ageetha

Après lecture du compte rendu du 20 mars 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Election des Délégués et Suppléants en vue des Elections Sénatoriales du 24 septembre 2017
- Travaux Restaurant Scolaire.
- Participation Transports Scolaires 2017-2018.
- Rythmes Scolaires.
- Subventions.
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.
- Règlement restaurant scolaire.
- Virement de crédits
- Questions diverses.

1/ Election des Délégués et Suppléants en vue des Elections Sénatoriales du 24 septembre 2017

17 présents et 3 pouvoirs soit 20 votants

M. DUCHESNE indique que le bureau électoral est composé pour les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M.

FLEUREAU Raymond, M. BOUFFAULT Jean, Mme MOULINOUX Stéphanie et BARON Stéphanie.

Une seule liste a été déposée composée de 11 membres : M. LECLAIR Christian, Mme MOULINOUX Stéphanie, M. DUCHESNE Albert, Mme REDONNET Denise, M. BOUFFAULT Jean, Mme WOZNIAK Sandrine, M. DUPERCHE Claude, Mme SEUROT Isabelle, M. FLEUREAU Raymond, Mme VILLIEZ Florence, M. DIDIER Christian.

Résultat des votes :

- nombre de votants : 20
- nombre bulletins nuls : 0
- nombre bulletins blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20

Sont donc élus délégués titulaires : M. LECLAIR Christian, Mme MOULINOUX Stéphanie, M. DUCHESNE Albert, Mme REDONNET Denise, M. BOUFFAULT Jean, Mme WOZNIAK Sandrine et M. DUPERCHE Claude

Sont élus suppléants : Mme SEUROT Isabelle, M. FLEUREAU Raymond, Mme VILLIEZ Florence, M. DIDIER Christian.

2/ Travaux Restaurant Scolaire.

M. l'adjoint au Maire indique que suite à la commission d'appel d'offres du 23 mai et après analyse du bureau d'architecture, les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot 1 : Démolitions-Gros-Œuvre-Charpente-Couverture : Entreprise ARASE de MAISSE pour 28 800,00 € HT.

Lot 2 : Menuiseries Extérieures : Entreprise AURELIANE MENUISERIE de MAISSE pour 22 723,30 € HT.

Lot 3 : Cloisons-Doublages-Faux Plafond : Entreprise AGD de MILLY LA FORET pour 9 986,43 € HT.

Lot 4 : Menuiseries intérieures : Entreprise AGD de MILLY LA FORET pour 6 878,50 € HT.

Lot 5 : Plomberie-Sanitaires-Ventilation-Chauffage : Entreprise LEVEQUE de Pithiviers pour 7 008,00 € HT.

Lot 6 : Electricité : Entreprise SUDELEC de GIRONVILLE SUR ESSONNE pour 13 553,00 € HT.

Lot 7 : Revêtement de Sol-Peinture : Entreprise PEINTECHNIC de GUIBEVILLE pour 19 836,08 € HT.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour valider le choix de la commission.

3/Participation Transports scolaires 2017-2018.

Sur proposition de Mme MOULINOUX le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler sa participation aux transports scolaires vers les Collèges et Lycées de Milly, Etampes et Fontainebleau. La participation sur les cartes Imagin'r et Navigo sera de 31 €.

4/ Rythme Scolaire

Mme MOULINOUX informe le Conseil que le décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques vient de paraître. Une réunion extraordinaire des Conseils d'Ecoles de l'Ecole Primaire et Maternelle a eu lieu. Le retour à la semaine de quatre jours est fortement souhaité pour ces deux Ecoles. Une lettre a été envoyée par les deux écoles au Directeur Académique. Les Mairies de MAISSE et COURDIMANCHE ont aussi de leur côté envoyé une lettre justifiant ce retour aux quatre jours.

Le Conseil Municipal à la majorité des voix 19 Pour et 1 Abstention (M. DUPERCHE Claude) approuve le retour aux quatre jours.

5/ Subventions.

M. DUCHESNE explique au Conseil qu'une erreur s'est glissée dans les Subventions, en effet l'entente sportive n'existe plus et ne doit plus percevoir de subvention. Par contre il est décidé de verser une subvention de 300 € à l'association MAISSE FIT'Z. Cette délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Sur proposition de M. DUCHESNE, le Conseil délibère à la majorité des voix 17 pour et 3 Abstentions (Christine SOULAT, Florence VILLIEZ et par procuration Sandrine WOZNIAK) pour verser une subvention exceptionnelle de 600 € à l'Amicale des Pompiers afin de participer comme d'autres Communes à la fresque qui a été faite dans le hall d'entrée du Centre de Secours.

6/Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

M. DUCHESNE souligne que nous avons inscrit une somme de 73 000 € au budget 2017 voté en avril, fin mai nous avons reçu la notification du montant soit 85 640 €. Il est donc nécessaire de compléter la prévision par un virement de crédit du compte dépenses imprévues vers le compte fonds de péréquation. Délibération adoptée à l'unanimité.

7/ Règlement restaurant scolaire.

Mme MOULINOUX précise qu'à fin d'éviter les réservations tardives concernant la restauration scolaire, il est nécessaire d'ajouter un nouveau tarif pour remédier à ce problème. Ce tarif sera de 7,50 €.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour ajouter ce tarif.

8/ Virement de crédits.

M. DUCHESNE explique que nous aurions dû payer au STIF une participation sur les transports scolaires intra-muros. Or cet organisme n'a jamais fait de titre envers la Commune. Afin de faire face à cette éventualité de remboursement le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire un virement de crédit du compte dépenses imprévues vers le compte transport collectif pour 20 000 €.

9/Questions diverses.

- Sur proposition de M. DUCHESNE le Conseil délibère à l'unanimité afin que M. le Maire puisse se faire rembourser une somme de 380,50 € correspondant à certaines dépenses qu'il a fait pour la commune dont le détail précis est donné.

- M. BOUFFAULT informe le Conseil Municipal de la vente de l'ancien salon de coiffure de Mme FROMENT au profit du Dr LUCAS pour y faire un cabinet médical ainsi que la vente du bâtiment de la colonie de vacances de Fontenay sous Bois au profit de la Caisse des Dépôts.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 30.